

RECLAMATION DU MARI. V. Mari et femme.

RECLAMATION ET COLLOCATION DE LA FEMME. V.

Contrat de mariage.

REÇUS DE PRIMES D'ASSURANCE CHARGES A L'AGENT.

V. Assurance.

REDDITION DE COMPTES. V. Succession.

REGLEMENT MUNICIPAL. V. Automobiles, Droit municipal.

REJET SUR MOTION. V. Mari et femme.

REPETITION DE PRIX DE PASSAGE. V. Chemin de fer.

REPONSE EVASIVE. V. Preuve.

REQUETE POUR NOMINATION DE CONSEIL JUDICIAIRE.

V. Conseil judiciaire.

RESOLUTION DE VENTE. V. Vente.

RESILIATION DE BAIL. V. Louage de maison.

RESPONSABILITE, *accidents, travaux par contrat, architecte* :

Lorsque des travaux sont donnés à l'entrepreneur pour un prix déterminé, à une personne faisant profession de ce genre d'ouvrage, l'entrepreneur seul et non le propriétaire, est responsable pour les accidents qui arrivent pendant l'exécution de ces travaux par suite de la faute de l'entrepreneur ou de ses employés.—p. 358.

Au contraire, si le propriétaire s'est réservé le contrôle des travaux, soit pour lui-même ou pour ses architectes, c'est lui qui encourt la responsabilité.—p. 358.

Dans un endroit où le public a le droit de circuler, toute personne qui y fait des travaux offrant du danger, doit prendre toutes les précautions raisonnables non seulement pour protéger les passants exerçant une grande prudence, mais aussi en faveur de ceux qui, sans faute, n'exercent pas ou ne peuvent exercer une semblable prudence, comme les aliénés, les personnes ivres ou les enfants.—p. 358.

RESPONSABILITE, *mineurs, machine dangereuse, acte des manufactures* : Le fait seul de la part d'un patron de faire travailler un enfant de douze ans à une machine dangereuse engage sa responsabilité civile.—p. 4.

Il y a négligence de la part d'un patron, qui emploie un enfant pour pousser du crin entre deux rouleaux, de laisser parmi ce crin un corps étranger, comme une corde, qui en entraînant la main de l'enfant entre les rouleaux, est la cause de l'écrasement de sa main droite.—p. 4.

RESPONSABILITE, *maître et employé, assault, injures, dom-*